



On va au CDI ce midi ?

publié le 10/09/2015 - mis à jour le 07/12/2021

Descriptif :

Venir au CDI entre "midi et deux" ? C'est possible ! ... Cliquez ici pour plus d'informations.

Note : En raison du Protocole sanitaire actuellement en vigueur au sein de l'établissement, le CDI n'est pas accessible aux élèves sur la pause méridienne.

Lors de la pause méridienne, c'est-à-dire **de 13h à 14h, le CDI est ouvert à tous les élèves** qui souhaitent lire, effectuer une recherche, s'avancer dans leurs devoirs, ...

Pour cela, **les règles sont les mêmes qu'aux autres heures :**

- ▶ **se ranger** dans la cour, dans la **case CDI, dès 13h** ;
- ▶ **attendre calmement** que l'on vienne vous chercher ;
- ▶ avoir son **sac** et son **carnet de correspondance**.

Ensuite, **les élèves se rendront au CDI dans le calme** - *afin de ne pas déranger les cours qui se déroulent dans les salles voisines*, **accompagné par le documentaliste**.

Enfin, *environ 10 minutes* avant la fin de la pause de midi, **les élèves redescendront dans la cour, à nouveau accompagné par le documentaliste**.

Rappel :

En aucun cas, il ne sera possible de se rendre seul au CDI - *la circulation dans les couloirs étant interdite aux élèves, en dehors de la présence d'un adulte*.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.